

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 octobre 2020

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 33 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 14 septembre 2020
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 21 septembre 2020
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Suivi des dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - Septembre 2020
 - 5.2 Acceptation des prévisions budgétaires 2021 - Régie intermunicipale Beauce-Amiante
 - 5.3 Hausse du salaire - Brigadier
 - 5.4 Acceptation de la programmation révisée de la TECQ
 - 5.5 Désignation des signataires - Fonds pour l'accessibilité
 - 5.6 Projet de ressource en communication partagée
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Acceptation démission Jérémy Gagné
- 7.2 Affichage poste temps partiel
- 7.3 Avenant au protocole d'entente du « SPOT »
- 7.4 Halloween
- 7.5 Recommandations procureur (dossier JL Groleau)
- 7.6 Installation luminaires aréna
- 7.7 Casse-croûte
- 7.8 Résolution de suppression d'un organisme - Police d'assurances

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Affichage poste aux Travaux publics
- 8.2 Abri pour abrasifs

9. URBANISME

- 9.1 Acceptation soumission - Pose de repères d'arpentage

10. INCENDIE

- 10.1 Formations des pompiers en 2021

11. PROCHAINE SÉANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

20-10-7715

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 14 septembre 2020

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 septembre 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 14 septembre 2020.

20-10-7716

ADOPTÉ

3.1 SÉANCE SPÉCIALE du 21 septembre 2020

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 21 septembre 2020 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du

21 septembre 2020.

20-10-7717

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Madame Josée St-Pierre nous entretient sur :

- Bibliothèque fermée jusqu'au 28 octobre.

Madame Anabel Vachon nous informe sur :

- Rien de particulier à mentionner

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- L'ouverture de l'aréna a eu lieu le 23 septembre dernier. Le public n'était pas admis dans les estrades, seulement les parents des enfants de moins de 10 ans étaient admis pour attacher les patins.

Suite aux directives de la Santé publique émises le 5 octobre, la fermeture de l'aréna aura lieu le 7 octobre à minuit. Le casse-croûte de l'aréna demeure ouvert, pour commandes à emporter.

- Une nouvelle ligue de jour a débuté mercredi
- La conversion vers l'éclairage au DEL est complétée
- Excel Matériaux Composites inc. pourrait nous louer une portion de terrain pour installer une affiche dans le parc industriel

M. Alain Laflamme nous parle de :

- 1 rencontre avec la Régie intermunicipale Beauce-Amiante, l'accès est interdit aux sites

Il reste quelques terrains à vendre

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 4 sorties durant le dernier mois

Madame Émilie Roberge nous entretient sur :

- 1 rencontre du Comité de gestion
- Embauches ont eu lieu à l'aréna et pour le poste aux Travaux publics
- Jugement reçu dans le dossier Ginette Vachon

M. François Baril a assisté aux rencontres suivantes par visioconférence :

- Rencontre le 29 septembre pour le dossier de l'eau potable
- Un feuillet d'information sur le dossier de l'eau a été posté

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de septembre 2020 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 223 484,12 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de septembre 2020 au montant de 167 280,21 \$ et 56 203,91 \$ pour les prélèvements de salaires de septembre est également approuvé.

20-10-7718

ADOPTÉ

5.2 Acceptation des prévisions budgétaires 2021 - Régie intermunicipale Beauce-Amiante

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante.

20-10-7719

ADOPTÉ

5.3 Hausse du salaire - Brigadier

Attendu que l'indice des prix à la consommation pour la période de juillet 2019 à juillet 2020 s'élève à 1.9 % pour le Canada;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter le salaire du brigadier de l'intersection de la route 112 et de l'avenue du Collège de 1.9 %.

20-10-7720

ADOPTÉ

5.4 Acceptation de la programmation révisée de la TECQ

ATTENDU QUE :

- ❖ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux

modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- ❖ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- ❖ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ❖ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ❖ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- ❖ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ❖ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

20-10-7721

ADOPTÉ

5.5 Désignation des signataires - Fonds pour l'accessibilité

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu

unanimement de désigner la directrice générale et le maire comme signataires pour le Fonds pour l'accessibilité.

20-10-7722

ADOPTÉ

5.6 Projet de ressource en communication partagée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC des Appalaches désirent présenter un projet de Ressource en communication partagée dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'East Broughton s'engage à participer au projet de Ressource en communication partagée et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté Les Appalaches organisme responsable du projet.

20-10-7723

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le programme PAIR prend soin et s'assure que les aînés sont en sécurité par l'entremise d'un système automatisé d'appels quotidiens contactant ses abonnés chaque jour. La Centrale nous demande de répondre à un sondage en ligne pour vérifier notre intérêt envers le programme PAIR.

Le Conseil municipal a un intérêt mais pour le futur en raison des dossiers d'importance qui prévalent en ce moment.

La MRC des Appalaches nous demande de passer 2 résolutions d'appui. La première pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) comme c'est le cas pour le Musée Minéro. La seconde pour appuyer la réalisation du terminal en eau profonde Laurentia.

Attendu que le Musée Minéro, anciennement le Musée minéralogique et minier de Thetford, opère depuis 2016 le Centre historique de la Mine King;

Attendu que le Centre historique de la mine King cherche à conserver un des éléments des plus significatifs dans le patrimoine industriel de la région et de le mettre en valeur en rénovant et aménageant l'ancienne mine King;

Attendu que le Musée Minéro bénéficie du programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM) pour son bâtiment situé sur le boulevard Frontenac;

Attendu que le Musée Minéro a, depuis 2016, fait sans succès des représentations au ministère de la Culture et des Communications pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme PAFIM et que l'aide financière accordée au Musée Minéro soit ajustée en conséquence;

Attendu que le Centre historique de la Mine King peut se comparer par sa raison d'être et sa mission à plusieurs institutions muséales à vocation scientifique et technologique qui se sont vues admises au programme de financement;

Attendu que cette aide financière permettrait d'améliorer les services fournis aux visiteurs, de poursuivre le développement du site, de diminuer la charge financière imposée à la Ville de Thetford Mines et de contribuer à sa survie;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement que la Municipalité d'East Broughton appuie le Musée Minéro de Thetford - KB3 dans sa demande pour que le Centre historique de la Mine King soit inclus dans le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales (PAFIM).

20-10-7724

ADOPTÉ

Attendu que la MRC des Appalaches regroupe 42 604 habitants;

Attendu que l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

Attendu que plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

Attendu que le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneur en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

Attendu que ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transports;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu unanimement :

Que la Municipalité d'East Broughton appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneur en eau profonde, Laurentia.

Que la Municipalité d'East Broughton souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

20-10-7725

ADOPTÉ

Réception du Rapport annuel 2019-2020 de La Bouquinerie.

Deux demandes d'aide financière nous ont été acheminées dernièrement.

QUAD Amiante nous fait parvenir une demande d'appui et demande d'aide financière.

Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches Campagne de sociofinancement d'urgence dans le contexte de la COVID-19.

Considérant les coûts imprévus reliés à la pandémie;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement de refuser les demandes d'aides financières du Club QUAD Amiante et des Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches étant donné que le budget 2020 ne le permet pas.

20-10-7726

ADOPTÉ

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Acceptation démission Jérémy Gagné

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Jérémy Gagné qu'il nous a fait parvenir le 27 septembre 2020.

20-10-7727

ADOPTÉ

7.2 Affichage poste temps partiel

Considérant la démission de monsieur Jérémy Gagné;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'affichage d'un poste de préposé aux travaux publics et aux loisirs à temps partiel.

20-10-7728

ADOPTÉ

7.3 Avenant au protocole d'entente du « SPOT »

Attendu la résolution 20-02-7558;

Attendu la signature d'un protocole d'entente ayant eu lieu le 3 avril 2020;

Attendu que le calendrier de réalisation du projet était prévu entre mars 2020 et mars 2023;

Attendu que les parties désirent une révision au calendrier du projet, reportant la date du début de projet au 25 janvier 2021 compte tenu de la nature du projet et des mesures mises en place par la Santé publique qui en compromettent la réalisation actuellement;

Attendu la réception de l'avenant n° 1 au protocole d'entente;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à signer l'avenant reportant au 25 janvier 2021 le début du projet « Le SPOT ».

20-10-7729

ADOPTÉ

7.4 Halloween

Considérant les directives gouvernementales liées à la pandémie;

Considérant que les consignes de la Santé publique relatives à l'Halloween ne sont pas encore connues;

Considérant le fait que le Conseil est sensibilisé à l'importance de cette fête pour les jeunes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal d'East Broughton ne recommande pas le porte à porte mais suggère aux gens de faire un effort spécial pour décorer et illuminer notre municipalité pour cette belle fête. Il est également suggéré aux citoyens de participer au Concours de photographie de la Municipalité en faisant parvenir leurs plus beaux clichés de décor d'Halloween.

Il est à noter que le Service incendie n'assurera pas la sécurité des enfants dans les rues contrairement aux années passées.

De plus, lorsque la Santé publique se prononcera concernant les consignes relatives à l'Halloween, celles-ci auront préséance sur la présente résolution.

20-10-7730

ADOPTÉ

7.5 Recommandations procureur (JL Groleau)

CONSIDÉRANT les échanges entre procureurs en vue de régler le litige entre Construction JL Groleau et la Municipalité d'East Broughton et qu'il est de la volonté du Conseil de rechercher un règlement;

CONSIDÉRANT que le procureur de la municipalité a formulé aux membres du conseil et à la directrice générale diverses recommandations en vue d'un règlement par le biais d'une note interne confidentielle, laquelle est protégée par le secret professionnel et qu'ils en ont pris connaissance;

- Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement que suite à la réception définitive des travaux, conformément aux termes du contrat applicable, un paiement d'une somme de 213 030 \$ sera versé à JL Groleau, étant entendu que ce paiement représente le solde réclamé par Construction JL Groleau de 237 253 \$ (incluant la retenue de 10% soit 213 030 \$) moins une déduction, sur la somme précédente (compensation) d'un montant de 24 223\$, représentant les pertes subies par la Municipalité en raison du retard pour le début des opérations pour la saison 2018-2019;

- Le Conseil mandate la directrice générale et le procureur de la municipalité, sur instructions de cette dernière, à poser tous les gestes requis afin de convenir des termes finaux d'une entente conforme au paragraphe précédent, étant entendu qu'elle pourra convenir de termes pouvant différer de ce qui est mentionné, pour autant que le tout demeure dans les paramètres des recommandations du procureur du 12 août 2020. Ces personnes sont également autorisées à signer, pour et au nom du Conseil, tous les documents requis pour constater les ententes qui interviendront avec JL Groleau sur la base de la présente résolution.

- Quant aux points en litige qui demeureront en litige, le procureur est autorisé à continuer son mandat, sous les instructions de la directrice générale.

20-10-7731

ADOPTÉ

7.6 Installation luminaires aréna

Attendu la résolution 20-09-7703;

Attendu que les luminaires retirés sont encore fonctionnels;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement d'autoriser le contremaître aux travaux publics à procéder à l'affichage pour la vente des luminaires.

Le Conseil autorise la vente à celui qui offrira le prix le plus élevé.

20-10-7732

ADOPTÉ

7.7 Casse-croûte

Attendu que le Conseil désire augmenter la location du casse-croûte de l'aréna selon l'IPC;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'offre d'opération du casse-croûte du Centre des loisirs Desjardins et d'autoriser le Directeur des loisirs et de la culture à signer une entente écrite entre madame Thérèse Gagnon et la municipalité pour la saison hivernale 2020-2021, en indexant le tarif mensuel à 105 \$/mois.

20-10-7733

ADOPTÉ

7.8 Résolution de suppression d'un organisme - Police d'assurances

Attendu que le Festival des générations a suspendu ses activités depuis quelques années;

Attendu que la mise-à-jour du dossier d'assurances est présentement en cours;

Attendu que cet organisme figure encore à la police d'assurances de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement de procéder à la suppression de l'organisme Festival des générations sur la police d'assurances de la Municipalité d'East Broughton.

20-10-7734

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS**8.1 Affichage poste aux Travaux publics**

Considérant la diminution des heures de travail de deux employés aux Travaux publics;

Conditionnellement à ce que les ententes relatives à la diminution d'heures soient signées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de salarié régulier à temps partiel à titre d'opérateur et mécanicien à raison de 32 h/semaine.

20-10-7735

ADOPTÉ

8.2 Abri pour abrasifs

Point reporté à une date ultérieure.

9. URBANISME

9.1 Acceptation soumission - Pose de repères d'arpentage

Attendu que des repères d'arpentage sont toujours manquants suite aux travaux effectués par Giroux Lessard dans les rues Pelletier, Principale et Notre-Dame;

Attendu la réception des deux soumissions suivantes :

Ecce Terra	2 500 \$
Stéphane Roy, arpenteur-géomètre	5 200 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Ecce Terra au coût estimé de 2 500 \$ plus taxes pour la pose de 18 repères d'arpentage, incluant la préparation du levé, la mise en plan, les recherches, la vérification par l'arpenteur et les certificats de piquetage. Advenant l'ajout ou la suppression de repères à installer, le prix devra s'ajuster selon le prorata du prix soumissionné accepté, soit 138,88 \$/repère.

20-10-7736

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Formations des pompiers en 2021

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de :

- 2 pompiers pour le programme Pompier I
- 4 pompiers pour le programme Autopompe
- 6 pompiers pour le programme Décarcération
- 3 pompiers pour le programme Véhicule d'élévation
- 1 pompier pour le programme Pompier 1, sections 2, 3 et 4
- 2 officiers pour le programme ONU
- 12 pompiers pour le programme RCR

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

20-10-7737

ADOPTÉ

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 2 novembre à 19 h 30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 01.

20-10-7738

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière